

DOSSIER DE CANDIDATURE
TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE RESPONSABLE 2020
Catégories « Organisations »

APF France handicap
Région Hauts-de-France

Dossier suivi par Louise Bert et Charlotte Calonne, Réseau Alliances

I/ PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION CANDIDATE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale : APF France handicap Hauts-de-France

Statut : Association reconnue d'utilité publique et habilitée à l'éducation populaire

Date de création/de reprise : création en 1933

Domaine d'activité : Défense des droits, représentation et accompagnement dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap

Territoire(s) d'action : Région Hauts-de-France

Effectif : 1800 ETP en région Hauts-de-France

Adresse complète : 12 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Personne en charge du dossier :

Elsa DUBOIS, Chargée de développement des actions associatives RSE - elsa.dubois@apf.asso.fr – 03 20 57 57 65 / 06 25 74 82 70

Marie BROSSET-HOUBRON, responsable régionale de l'offre de service - marie.brosset-houbron@apf.asso.fr

Site Internet : <https://www.apf-francehandicap.org/>

Compte twitter : @apfhandicap

<https://twitter.com/apfhandicap?lang=fr>

Prix et nominations :

Apf France handicap est régulièrement récompensée par de nombreux prix et trophées (FEHAP, AG2R la Mondiale, CCAH, Direction[s]...)

Par exemple, le 17 janvier dernier, APF France handicap a été récompensée pour sa ferme à insectes à l'ESAT de Calais par un prix coup de cœur de la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Hauts-de-France.

Certifications : Depuis plus de 10 ans, nos entreprises adaptées et ESAT (= branche APF Entreprises) s'inscrivent dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ainsi ils respectent la certification Qualité – Sécurité – Environnement (QSE) et sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001.

	2019	2018	2017
Budget global HT	777 675 162 €	781 908 830 €	764 864 108 €
% de vente de biens et/ou de services	10,49%	10,19%	9,98%
% financement public	64,08%	62,83%	63,00%
% financement privé	23,82%	25,40%	25,37%
% bénévolat, volontariat	1,60%	1,58%	1,65%

Chacune des activités d'APF France handicap en région Hauts-de-France fonctionnent grâce à des ressources différentes :

- Entreprises adaptées (EA) et établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) : Leur activité consiste à permettre et faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ainsi, la vente de biens et de services sert de support à cette finalité. Ils pratiquent une activité marchande au même titre que les entreprises « classiques ».
Un accompagnement social des travailleurs complète l'accompagnement professionnel. Dans les ESAT, il est financé par une subvention des Conseils Départementaux.
- Etablissements médico-sociaux (ESMS) : Ils accompagnent les personnes en situation de handicap de l'enfance à l'âge adulte dans leur vie quotidienne : soin, habitation, scolarité, vie sociale, citoyenneté, ... Ils sont financés à 100% par les pouvoirs publics. Le financeur varie suivant le public accueilli et l'activité de l'établissement ou du service. Ainsi les deux tarificateurs des ESMS sont l'Agence Régionale de Santé et/ou les Conseils Départementaux. Des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens sont signés tous les 5 ans entre les ESMS et le tarificateur. Ainsi les ESMS disposent d'une enveloppe leur permettant un fonctionnement sur du long terme avec des objectifs et moyens négociés selon la réalité des besoins des personnes sur le territoire et des politiques publiques en cours.
- Délégations : Elles assurent la défense des droits et la représentation des personnes en situation de handicap. Elles regroupent les adhérents, les élus et les bénévoles de la région et assurent la sensibilisation du grand public aux difficultés que le handicap peut entraîner. Elles ont également pour mission de lutter contre l'isolement de ce public en proposant sur différents territoires de la région des activités citoyennes, numériques et favorisant le lien social, construites avec les participants.
Les ressources des délégations reposent sur du mécénat, des dons et des legs.

2. CONTEXTE & ACTIVITE

1) Racontez-nous l'histoire de votre structure ?

APF France handicap a été fondée en 1933 par des jeunes atteints de la poliomyélite. Ils se sont regroupés pour faire valoir et évoluer leurs droits et pour créer un réseau. L'association des Paralysés de France créera les premiers établissements et services médicaux et sociaux pour enfants et adultes en situation de handicap. Aujourd'hui APF France handicap poursuit son engagement dans la défense et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, tout en les accompagnant dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

Aujourd'hui APF France handicap est composé d'un Conseil d'Administration unique représenté dans toutes les régions de France par des Conseils APF de région (CAPFR), et dans les départements par des Conseil APF de département (CAPFD). Ces conseils sont composés d'adhérents élus.

La gestion de l'association est assurée par la Direction Générale qui est représentée en région par les Directions Régionales qui assurent le lien entre les structures et le siège.

APF France handicap compte cinq familles de métiers qui couvrent l'ensemble de son activité :

- **Politique et développement**
- **Santé et accompagnement**
- **Production et logistique**
- **Management**
- **Gestion et support**

Toutes ces familles sont représentées en région Hauts-de-France dans nos 65 structures. Nous sommes présents dans chacun des départements de la région, dans les milieux urbains et ruraux à travers diverses activités précédemment citées :

- **Emploi : EA et ESAT**
- **Accompagnement et soin : Etablissements médico-sociaux**
- **Mouvement associatif : délégations**

2) Pour quelles raisons avez-vous initié une démarche RSE ?

Notre projet associatif « Pouvoir d'agir, Pouvoir choisir » réaffirme notre volonté d'être acteur d'une société inclusive et solidaire en phase avec les objectifs de développement durable proposés par l'ONU. Depuis de nombreuses années, nous militons pour faire valoir les droits, les compétences et les capacités de tous les citoyens, en situation de handicap ou non. Notre démarche RSE est : le moyen qui peut permettre un changement de regard sur les personnes en situation de handicap ; un outil favorisant l'inclusion et le vivre ensemble ; un outil de réappropriation de son environnement.

A l'heure des injonctions de désinstitutionalisation de la part de nos autorités de tarification, la RSE apparait comme une opportunité nous permettant de repenser notre offre de service pour les 15-20 années à venir en lien avec les enjeux sociétaux actuels et les besoins de nos élus, adhérents, bénévoles, salariés, usagers, partenaires.

3) Pourquoi candidatez-vous aux Trophées de l'Economie Responsable ?

Initiée en 2016 dans la région Hauts-de-France et soutenue par le programme REV3 au travers d'un partenariat vertueux au service de l'inclusion, notre démarche RSE a aujourd'hui besoin de plus de visibilité notamment dans le monde de l'entreprise. L'inclusion passe par la rencontre et la rencontre amène l'intelligence collective. C'est ce dont nous avons besoin pour faire progresser notre démarche et ainsi faire évoluer notre société.

3. PARTIES PRENANTES

4) Quelles sont les parties prenantes prises en compte dans le déploiement de votre démarche RSE ?

- Collaborateurs
- Personnes accompagnées
- Fournisseurs
- Société Civile

- Collectivités
- Associations
- Ecoles, universités
- La Planète (environnement)
- Autre : Autorités de tarification (ARS, Conseils départementaux), adhérents, bénévoles, ...

II/ VOTRE DÉMARCHE RSE

1. GOUVERNANCE

2. . MISSION & VALEURS

5) Quelle est la mission de votre structure / sa contribution à la Société ?

La **défense des droits, la représentation des personnes en situation de handicap et leurs proches ainsi que l'accompagnement** de ces derniers dans tous les aspects de la vie quotidienne en respectant le libre choix des personnes.

6) Quelles sont vos valeurs ?

- ✓ Humaniste
- ✓ Militante
- ✓ Sociale

3. . ENJEUX & OBJECTIFS RSE

7) Quels sont les enjeux RSE liés à votre activité ?

L'enjeu actuel est de repenser notre offre de service en lien avec les besoins d'autonomie, d'indépendance et de citoyenneté des personnes en situation de handicap et les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. La démarche RSE représente donc un levier de pérennisation de notre offre de service sur 15 à 20 ans.

8) En fonction de ces enjeux, quels sont les objectifs de votre démarche RSE ?

- ⇒ **Economiques** : diversifier nos ressources en développant le mécénat, l'entrepreneuriat social et l'économie de la fonctionnalité (changer de paradigme en développant l'achat d'un usage plutôt que l'achat d'un bien)
- ⇒ **Sociaux** : poursuivre l'engagement auprès de nos ressources humaines en maintenant et développant notre démarche de Santé Qualité de Vie au Travail (SQVT)
- ⇒ **Environnementaux** : Prendre davantage en compte notre empreinte environnementale dans notre activité : faire un diagnostic régional sur la gestion de nos déchets ; porter un plan d'actions régionales sur la gestion de nos déchets ; construire nos futurs bâtiments avec des matériaux locaux et écologiques notamment pour limiter leur consommation d'énergie ; valoriser les compétences de nos parties prenantes internes en leur proposant de sensibiliser à l'interne et à l'externe ; Verdir nos activités en ESAT et EA (entreprises adaptées)
- ⇒ **Sociétaux** : évaluer l'impact social de nos structures sur leur territoire d'implantation

Intégrer et/ou créer des Tiers Lieux ; Favoriser l'emploi durable en accentuant le développement d'ESAT hors les murs (mission de travailleur d'ESAT en milieu ordinaire) et l'accès à des formations qualifiantes dans des secteurs porteurs ; Créer des projets favorisant l'utilité sociétale et la mise en valeur des compétences des personnes en situation de handicap.

4. . MANAGER SON ORGANISATION AVEC TRANSPARENCE

9) Comment votre structure implique-t-elle les collaborateurs et/ou d'autres parties prenantes dans la stratégie de l'entreprise ?

APF France handicap dispose d'une gouvernance participative composée de différentes instances :

- Le **conseil d'administration** composé en majorité de personnes en situation de handicap
- Les **conseils APF de région et département**
- Les **commissions nationales** : commission de la jeunesse / commission de la famille (elles font des propositions aux conseils d'administration)
- Les **groupes initiative** : portés par les adhérents sur des sujets divers, ils peuvent réunir les différentes parties prenantes de l'association, y compris les salariés, sur des thématiques très diverses.
- Le **conseil national des usagers** : il permet aux usagers (personnes accompagnées par nos ESMS) de faire remonter leurs avis, attentes quant à leur accompagnement. Ainsi, les usagers participent activement au fonctionnement de la structure qui les accompagne.

Toutes ces instances participent à l'effectivité d'une **démocratie sociale** pour toutes nos parties prenantes internes.

De plus, chacune de ces instances disposent d'une **émanation territoriale** permettant aux acteurs de toutes la France, y compris ceux de notre région, de contribuer aux prises de décisions qui les concernent.

10) Comment sensibilisez-vous vos parties prenantes aux enjeux RSE liés à votre activité ? Précisez vers quelle partie prenante

Un **livret** présentant notre démarche RSE régionale, notre feuille de route régionale et les actions RSE de nos structures a été édité en juin 2018. Il a été diffusé à toutes nos parties prenantes.

En 2019, un **diagnostic RSE régional** a été réalisé et a permis la participation des structures, des usagers/adhérents et des salariés. Des tendances en sont ressorties et nous avons ainsi pu cibler les bonnes pratiques et repérer les axes sur lesquels nous devons nous améliorer. Les résultats ont été présentés en octobre 2019 à l'ensemble des directeurs de la région.

Nos objectifs de sensibilisation n'étant pas les mêmes suivant les parties prenantes auprès desquelles nous intervenons, nous avons développé divers outils :

- **Les directeurs de structures et adjoints** : nous avons créé un outil de communication collaboratif appelé le *baromètre de la RSE*. Ainsi, tous les trimestres, lors de notre comité technique et stratégique régional, les participants **peuvent présenter un projet RSE en réflexion, en cours ou terminé**. Le but étant de favoriser l'échange de bonnes pratiques, les retours d'expériences et de faire vivre la démarche régionalement.

- **Salariés** : des présentations de la démarche régionale sont en cours sur nos différents pôles. De plus, les salariés souhaitant porter un projet RSE dans leur structure peuvent être accompagnés par l'équipe régionale sur la partie méthodologique.
- **Usagers, bénévoles, adhérents, élus** : des présentations de la démarche régionale sont en cours sur nos différents territoires. Des ateliers « faire soi-même » sont prévus pour 2020 et des projets RSE impliquant ces parties prenantes existent déjà sur certains territoires.

5. DROITS DE L'HOMME

6. . DIVERSITE, EGALITE DES CHANCES & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

11) Comment votre structure favorise-t-elle la diversité & l'égalité des chances ? (Lutte contre les discriminations, égalité homme/femme, personnes en situation de handicap, seniors, insertion...).

Avec un accord d'entreprise en faveur de **l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes**, applicable à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 4 ans, APF France handicap poursuit et renforce ses actions favorisant la mixité et l'accès des femmes et des hommes à tous les métiers et à tous les niveaux de l'Association. Par ailleurs, l'Association affirme sa politique en faveur de la lutte contre toute forme de discrimination, comme l'un des axes fondamentaux de son développement responsable et de son engagement sociétal.

7. . DROITS DE L'HOMME & PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'OIT

12) Comment votre structure s'engage-t-elle au respect fondamental des Droits de l'Homme et quels moyens met-elle en œuvre (y compris dans sa politique Achats) ?

Le projet associatif 2018-2023 « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » d'APF France handicap repose sur une approche par les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap : rendre effectifs les droits fondamentaux, en informant et conseillant les personnes en situation de handicap et leurs proches, en interpellant les responsables politiques et l'opinion publique, en faisant appliquer les lois et décrets.

8. RELATIONS & CONDITIONS DE TRAVAIL

13) Comment organisez-vous le recrutement, l'accueil et l'intégration d'un nouveau collaborateur ?

Travailler à APF France handicap, c'est partager des valeurs très fortes : le respect, la bienveillance, l'esprit d'équipe. Nous voulons que les collaborateurs soient fiers, investis et croient en leurs actions en faveur des personnes en situation de handicap :

- **Des parcours d'intégration** sont organisés pour faciliter la prise de poste avec un parrainage interne ;
- La **diversité** est pour nous une source de richesse et de performance durable (17% salariés sont en situation de handicap).
- Une **journée d'intégration** est proposée à chaque nouveau collaborateur permettant de présenter l'association, les services et les différents acteurs.
- Un **guide nouveau collaborateur ainsi que les différents supports** sont remis aux participants de manière dématérialisée.

14) Quelle est la politique de votre entreprise en matière de prévention des risques professionnels ?

Une véritable politique nationale de prévention des risques professionnels et de protection de la santé et de la sécurité des salariés est mise en place à APF France handicap.

APF France handicap s'attache à développer une **culture forte de prévention** pour protéger la santé des salariés. Les salariés sont associés à ces démarches et participent aux réflexions et aux actions de prévention (achat de matériel d'aide à la manutention, formation aux gestes et postures, ...).

Un cluster spécifique « **Santé Qualité de Vie au Travail** » associant les représentants du personnel est organisé. Des actions sont proposées aux salariés pour renforcer la cohésion et le travail collaboratif (actions précisées dans la question suivante).

Le **maintien dans l'emploi fait partie de notre ADN RH**. Un accompagnement spécifique est proposé aux salariés qui rencontrent des difficultés suite à des problèmes de santé ayant des répercussions sur son maintien dans l'emploi (aide à la reconversion professionnelle, proposition de formation, diminution temporaire de son temps de travail...)

Absentéisme		
	National	Régional
Taux absentéisme	8,53%	7,59%

15) Comment assurez-vous le développement professionnel de vos collaborateurs ?

APF France handicap met en place chaque année un **plan de formation ambitieux** qui prend en compte à la fois les besoins de formation collectifs pour adapter les compétences des professionnels aux évolutions et aussi les besoins de formation individuels pour accompagner les projets professionnels des salariés.

Les actions peuvent être mutualisées de façon à privilégier les échanges de pratiques entre salariés.

Des nouveaux **modes de formation**, innovants et attractifs sont développés, comme le e-learning, les serious game, les classes virtuelles...

Un plan de formation spécifique dédié au maintien à l'emploi est prévu.

16) Quels dispositifs ou aménagements avez-vous mis en place pour favoriser le bien-être de vos collaborateurs ?

Dans le cadre de la démarche régionale SQVT, un **Cluster SQVT** composé des membres de la Direction et leurs représentants du personnel se réunit plusieurs fois par an pour **échanger sur les bonnes pratiques pour favoriser le bien-être et les conditions de travail des salariés**. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été mises en place : des ateliers de sophrologie, de la relaxation musculaire, des ateliers de nutrition, la mise en place d'espaces de discussion, des animations de team-building, des aménagements de salle de pause....

Parce que 50% de nos professionnels sont de jeunes parents. Nos effectifs sont composés principalement de femmes du fait de la particularité de nos métiers, une attention particulière est menée pour favoriser **l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle**.

Des mesures sont prévues, comme les congés spécifiques pour enfants malades, le maintien de la rémunération et l'évolution de carrière lors des congés liés à la parentalité, la réduction d'horaires en cas de grossesse, une charte de droit à la déconnexion, une attention particulière à l'organisation des familles monoparentales...
Se sentir bien et épanoui au travail, c'est la base à APF France handicap !

17) En quoi les ressources humaines améliorent-elles l'attractivité de votre structure ?

Des espaces d'échange, de discussion, d'expression sont organisés avec les salariés afin de faire émerger des idées nouvelles, que chacun puisse s'exprimer et être entendu, et trouver ensemble des solutions pour que chacun trouve sa place, se sente bien et se projette de manière pérenne au sein d'APF France handicap.

APF France handicap a développé une véritable démarche SQVT APF qui vise à atteindre 6 grands principes :

- Développer la confiance et l'engagement
- Préserver la santé et le bien-être, renforcer le bien être
- Renforcer la responsabilisation et la prise d'initiative
- Valoriser et doper la créativité
- Mobiliser l'intelligence collective
- Cultiver l'agilité organisationnelle et managériale

9. ENVIRONNEMENT

18) Quelles sont les ressources nécessaires à votre activité ? (Matières premières, eau, énergies)

- Electricité, gaz, eau
- Véhicules (nombreux déplacements d'une grande partie de nos structures)
- Denrées alimentaires pour les structures proposant un service restauration (internat + ESAT et entreprises adaptées + scolarité)
- Matières premières pour les ESAT et entreprises adaptées qui varient suivant leurs activités

19) Comment prenez-vous en compte l'impact de vos activités sur l'environnement ? Quels moyens mettez-vous en œuvre pour limiter ces impacts ?

Exemples : ACV, bilan carbone, bilan GES, réduction et valorisation des déchets, éco-conception, réduction des consommations d'énergie et émissions CO₂, utilisation d'énergies vertes, PDM, bâtiments, biodiversité...

Pour chaque action, précisez vos indicateurs chiffrés.

Mobilité durable :

- Achat de véhicules électriques et hybrides
- Incitation au covoiturage
- Achat de vélos
- Organisation des plannings pour optimiser les déplacements
- Sensibilisation des salariés et des usagers aux éco-gestes

Biodiversité :

- Jardins potagers
- Installation de composteurs **et formation de salariés et d'usagers à leur utilisation**
- Création ou intégration **de jardins partagés** (2 jardins partagés existent actuellement, l'idée est de développer le concept en créant des jardins dans nos structures ouverts sur l'extérieur ou en intégrant des jardins partagés existants)

Energie :

- Installations techniques permettant de réduire les **consommations d'énergie** : mousseur, détecteurs de mouvements, LED ... en cours sur la région
- Signature d'un contrat national chez un **fournisseur d'électricité** verte fin 2019
- Auto-construction d'une éolienne par les résidents du foyer d'accueil médicalisé de Noeux-les-Mines.
- Prise en compte des **aspects environnementaux** dans nos projets de reconstruction : isolation, matériaux Eco-conception (3 sont en cours actuellement)
- Réaliser un diagnostic régional sur la **gestion de nos déchets** d'ici fin 2021 et élaborer un plan d'actions permettant la réduction et la valorisation de nos déchets. Ces déchets varient selon l'activité des structures : nous retrouvons des déchets liés aux soins de types, gants, masques, compresses ; des déchets de bureau ; des déchets de restauration ; des déchets spécifiques à l'activité des ESAT et entreprises adaptées.
- Recyclage de certains matériaux

Gaspillage plastique et alimentaire :

- Lutte contre le **gaspillage alimentaire** au foyer de vie Les Salines à Saint-Pol-Sur-Mer avec une participation active des salariés et des résidents.
- Investir dans des éco-cups et des gourdes pour équiper nos parties prenantes et les **sensibiliser à l'utilisation du plastique**
- Développer l'achat de produits ménagers verts et/ou autres *solutions de nettoyage écologiques*.

Bien que de nombreuses actions existent sur la région, nous ne disposons pas à ce jour d'indicateurs chiffrés sur l'axe environnemental. L'objectif de la région est de structurer cet axe sur 2020-2021.

10. BONNES PRATIQUES D'AFFAIRES

20) Comment intégrez-vous la RSE dans votre démarche d'achats et dans la relation avec vos fournisseurs ?

Au niveau national, APF France handicap a créé un accord-cadre sur la restauration dont le but est **d'améliorer la qualité gustative et la convivialité des repas ; de garantir une réponse optimale aux besoins nutritionnels, diététiques et alimentaires des personnes ; de réduire l'impact environnemental de la prestation de restauration.**

Sur la base de cet accord cadre, un appel d'offre a permis de sélectionner trois prestataires de la restauration et de travailler, structures par structures, à la mise en œuvre d'une organisation répondant aux besoins des personnes que

nous accompagnons, de la structure d'accueil et aux contraintes du prestataire. Des temps d'évaluation sont prévus régulièrement pour réajuster la prestation, ce qui invite à un réel dialogue entre les différentes parties prenantes de la prestation de restauration.

21) Quelles règles éthiques avez-vous établies vis-à-vis de vos concurrents ?

Non concerné

11. CLIENTS ET CONSOMMATEURS

22) Proposez-vous une offre responsable aux personnes accompagnées ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi ?

L'enjeu d'APF France handicap Hauts-de-France est de **proposer une nouvelle offre de service aux personnes accompagnées en lien avec leurs attentes et leurs besoins**. Notre offre de demain sera davantage intégrée à la cité : plus d'emplois en entreprises « classiques », plus de scolarisations en école « ordinaire », plus de logements autonomes, plus de services à domicile. Cette offre se voudra personnalisée. Ainsi elle pourra être modulée, graduée, suivant les envies et besoins des personnes, afin qu'elles puissent opérer des choix libres tout au long de leur vie. Elle se voudra souple et favorisera les essais, les expérimentations.

Sur la partie emploi, nous développons également de nouveaux métiers qui invitent à l'épanouissement des travailleurs : la construction d'hôtel à insectes, l'élevage d'insectes pour l'alimentation, le recyclage.

23) Comment sensibilisez-vous les personnes accompagnées à la consommation responsable ?

Nous **sensibilisons** nos adhérents, usagers, élus via des ateliers pratiques « faire soi-même ». Ces ateliers permettent **de valoriser les compétences et incitent à l'échange de savoir et de bonnes pratiques**.

Une friperie solidaire a également été créée par la délégation de Beauvais pour sensibiliser nos parties prenantes et le grand public sur le gaspillage textile.

24) Comment intégrez-vous la RSE dans la relation avec les personnes accompagnées (accessibilité, relation court terme et long terme, satisfaction...) ?

Notre parti pris est celui du « concret ». Nous développons sur la région différentes actions permettant aux personnes que nous accompagnons de tester l'intérêt de notre démarche RSE : jardins partagés, intégration de Tiers Lieux, compostage, pilotage de drones, friperie solidaire, ...

Pour construire ces différents projets, nous nous appuyons sur les compétences et les envies de nos salariés, des personnes que nous accompagnons et de leurs proches.

12. ENGAGEMENT SOCIÉTAL

25) **Expliquez vos actions sociétales et précisez pour chacune l'implication de vos collaborateurs et les liens avec vos parties prenantes**

Habitat inclusif : Nous prenons part au développement de ce type d'habitat en cœur de ville afin de répondre au besoin d'indépendance et d'autonomie des usagers de nos structures qui veulent de moins en moins d'une vie en collectivité. Les projets d'habitat inclusif prennent en compte des paramètres d'accessibilité du logement mais également l'accessibilité aux commodités et transports et une vigilance particulière est accordée au lien social pour éviter que cette prise d'indépendance soit source d'isolement.

Ex : Résidence Rives (Résidence Intergénérationnelle de Vie Eco citoyenne et Solidaire) à Lille. Ce projet a réuni SIA Habitat, la Mairie et le CCAS de Lille, l'APES, Humanis, l'ASRL, Génération et Culture et APF France handicap. Sur 74 logements, 19 sont destinés à des personnes âgées ou en situation de handicap. Le bailleur social a engagé une concierge et une animatrice sociale pour assurer le lien social entre les résidents.

Grande Maison : Tiers lieu dans l'institut d'éducation motrice (IEM) Dabbadie à Villeneuve d'Ascq, la Grande Maison accueille des résidences d'artistes qui, en contrepartie, proposent des ateliers artistiques aux jeunes de l'IEM ; loue des espaces de réunion pour des séminaires d'entreprises et est un relai de la « Ruche qui dit oui ». Ce tiers lieu permet d'ouvrir l'établissement à un public qui ne le fréquente pas d'ordinaire et l'accueil de ce public est assuré par des jeunes en situation de handicap de l'IEM, ce qui permet une réelle rencontre et des opportunités professionnelles et/ou artistiques.

L'école des têtes en l'air : école de pilotage de drones créée par l'IEM de Liévin consiste à former les jeunes sur un métier porteur avec de réelles perspectives d'embauche. Ainsi, les jeunes apprennent à piloter des drones et proposent des prestations de sécurité et d'événementiel.

Hub : centre d'expertise et de ressources des nouvelles technologies qui vise à faire connaître les aides techniques faisant appel aux nouvelles technologies susceptibles d'aider les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne, sociale, culturelle, scolaire et professionnelle. Ce service s'adresse aux particuliers, établissements médico-sociaux, associations, à l'Education Nationale, aux entreprises, aux collectivités.

Dispositif Emploi Accompagné (DEA) : ce dispositif vise à accompagner des personnes en situation de handicap dans l'emploi qu'elles soient en recherche d'emploi ou déjà en poste. L'accompagnement peut se faire tout au long de la carrière de la personne et se veut plus ou moins renforcé suivant les situations. Le référent DEA accompagne aussi bien la personne en situation de handicap que l'entreprise. Ainsi, il aide à l'aménagement du poste de travail, répond aux interrogations de l'entreprise, sensibilise les autres salariés de l'entreprise, intervient en support si l'employeur rencontre une difficulté avec le salarié. Depuis son lancement en 2018, il a permis l'accompagnement de 100 personnes sur le département du Nord. Le dispositif est en cours de développement sur les autres départements de la région.

III/ FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

26) **Qu'est-ce qui permet la réussite de votre démarche RSE (motivation, implication, moyens humains/matériels/financiers, communication...) ? (Les difficultés rencontrées et surmontées peuvent apparaître ici).**

- **Partir de l'existant** : Une démarche RSE ne peut être calquée sur ce qui se fait ailleurs. Elle doit prendre ses racines dans l'histoire de l'organisation et capitaliser sur ce qui existe et fonctionne déjà. Ainsi elle aura des bases assez solides pour se développer.

- **Travailler en collectif** : Sans co-construction, que ce soit avec nos parties prenantes internes ou avec nos partenaires, nos projets n'auraient pas pu aboutir.
- **Innover** : c'est l'une des clés de la démarche, il faut oser tester, oser se tromper, oser sortir du cadre. C'est ce pas de côté qui fait bien souvent la différence.

Il reste encore beaucoup de travail de communication interne à mener sur la RSE et bon nombre de chantiers restent à structurer, notamment sur la partie environnementale. APF France handicap en Région Hauts-de-France représente 65 structures avec des activités et des territoires très différents. L'appropriation et l'essaimage de la démarche prend donc du temps et demande un ajustement d'échelle suivant les thématiques (certaines thématiques peuvent être traitées régionalement, d'autres plutôt localement).

27) En quoi votre démarche RSE contribue-t-elle aux performances de votre structure ?

Nous envisageons notre démarche RSE comme un levier de transformation de notre offre de service pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches (des projets d'aide aux aidants sont menés en région à travers des échanges de bonnes pratiques et de formation). L'objectif est de proposer des réponses modulables qui s'adaptent également aux enjeux sociétaux, sociaux, économiques et environnementaux. L'enjeu pour APF France handicap est de pérenniser son offre de service sur 15 à 20 ans pour sécuriser ses emplois. En ouvrant davantage notre prisme, initialement plutôt social/médico-social, nous nous inscrivons comme acteurs de la société inclusive et solidaire de demain, pour une pleine et entière prise en compte de la personne quelle que soit sa situation sociale, économique, sanitaire. Cette démarche invite également à repenser nos modes de financements et à diversifier nos ressources : crowdfunding, appel à projet public et privé, économie de la fonctionnalité, mécénat. Enfin, en termes de management, la démarche RSE permet d'impliquer toutes nos parties prenantes, favorise la prise d'initiatives et le sentiment d'appartenance à notre association.

ACTE DE CANDIDATURE

- ✓ **J'accepte les conditions du règlement des Trophées de l'Economie Responsable (voir Règlement sur www.reseau-alliances.org)**
- ✓ **Je m'engage à être sincère et transparent au travers de la candidature de ma structure**

Cachet & Signature

Précédés de la mention "lu et approuvé"

lu et approuvé

APF France handicap
Direction Régionale
des Hauts de France
REGUS - Neo Businesspole - Le Neo 2 - 12 rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 59 82 47 09

Merci d'avoir répondu aux questions !

N'oubliez pas d'envoyer le dossier complété à
ccalonne@reseau-alliances.org avant le **24 janvier 2020**.

Vous pouvez joindre 1 annexe qui illustre selon vous le
mieux votre démarche RSE.